

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe BP 458 – 39109 DOLE CEDEX Tel 03.84.79.78.40 Fax 03.84.79.78.43 info@grand-dole.fr www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 48/21

Objet

Création de services communs

Secrétaire de séance Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE

Rapporteur : Isabelle MANGIN

Conseil Communautaire 29 juin 2021 Dole – 18h30

DÉLIBERATION

Nombre de conseillers en exercice: 84

Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 63

Nombre de procurations : 13 Nombre de votants : 76

Date de la convocation : 23 juin 2021 Date de publication : 07 juillet 2021

Délégués présents (titulaires éventuellement et suppléants): P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, M. Berthaud, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, C. Demortier, A. Diebolt suppléé par A. Noirot, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, M. Hoffmann, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, J. Pannaux, A. Pernoux, L. Rabbe, J.M Rebillard, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J.M Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge, J. Zasempa.

Délégués absents ayant donné procuration :

A. Callegher à C. Monneret, I. Delaine à C. Bourgeois-République,
A. Douzenel à M. Mbitel, F. Dray à M. Mirat, D. Germond à
J.B Gagnoux, I. Girod à P. Antoine, J. Gruet à J.P Cuinet,
A. Hamdaoui à A. Borneck, P. Jaboviste à M. Berthaud, L. JarrotMermet à N. Gomet, C. Nonnotte-Bouton à J.P Fichère, J. Péchinot
à S. Champanhet, F. Rigaud à J.M Daubigney.

Délégués absents non suppléés et non représentés : P. Blanchet, J.L Bonin, G. Ginet, M. Henry, C. Jeanneaux, J. Lagnien, E. Pauvret, H. Prat.

La mutualisation mise en place sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dès 2012 a permis de réaliser des économies d'échelle tout en améliorant l'efficience de l'action publique.

Depuis 2015, de nouvelles actions de mutualisation ont été développées entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les communes du territoire (création d'un « Pack Ressources Humaines », mise en place d'un groupement de commandes permanent « Club Acheteurs », création d'un service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols etc...).

Aujourd'hui, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite aller plus loin dans sa démarche d'accompagnement et de conseil en mettant en place une administration locale partagée avec l'ensemble de ses communes membres et des collectivités présentes sur son territoire ou sur les territoires voisins.

L'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), tel que modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, ainsi que par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, prévoit qu'« en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, une ou plusieurs de ses communes membres et, le cas échéant, un ou plusieurs des établissements publics rattachés à un ou plusieurs d'entre eux, peuvent se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles ».



Ainsi, afin de permettre une gestion cohérente et optimisée des moyens humains mis au service de l'action publique, il est proposé la création de plusieurs services communs :

- Direction générale des services,
- Pilotage et coordination,
- Finances,
- Ressources humaines,
- Commande publique,
- Systèmes d'informations,
- Moyens généraux,
- Communication,
- Actions éducatives,
- Sports,
- Actions sociales,
- Actions culturelles,
- Attractivité et aménagement du territoire,
- Services techniques,
- Prévention et tranquillité publique,
- Cellule Prévention et santé au travail,
- Cellule de remplacement de personnel.

Les services communs sont, par principe, portés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

La mise en œuvre de ces services communs est subordonnée à la conclusion d'une convention entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la commune membre souhaitant adhérer.

Elle a pour objet de préciser les modalités de la mise en œuvre de ces services communs en application des dispositions de l'article L.5211-4-2 du CGCT.

Les missions dévolues aux services communs sont détaillées dans la convention ci-annexée.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le Comité Technique de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été consulté pour avis le 17 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le principe de création de services communs au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
- **PREND CONNAISSANCE** du modèle de convention d'adhésion aux services communs ciannexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions à venir avec les communes volontaires,
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Dole, Le 29 juin 2021, Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Communes membres de la CAGD

